



DAMARTEX

**Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 107.991.758 euros**

**Siège social : 25 avenue de la Fosse-aux-Chênes – 59100 ROUBAIX
441.378.312 RCS ROUBAIX-TOURCOING**

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 12 NOVEMBRE 2009

Le présent document a été établi en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est disponible sur le site www.lesechos-comfi.fr et sur le site www.damartex.com de DAMARTEX (« la société » ou « l'émetteur »). En outre, des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais au siège social de la société. Une copie peut également être adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse suivante : Direction Juridique, 25 avenue de la Fosse-aux-Chênes, 59100 ROUBAIX.

Descriptif du programme de rachat d'actions propres à autoriser par l'Assemblée générale mixte du 12 novembre 2009

I. Cadre juridique

En application de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société DAMARTEX. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 12 novembre 2009. L'avis de réunion valant avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 120 du 7 octobre 2009 complété par un additif au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 129 du 28 octobre 2009.

Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société www.damartex.com ainsi que sur le site www.lesechos-comfi.fr.

II. Nombre de titres et part du capital détenus par la société au 30 septembre 2009

Au 30 septembre 2009, le capital de l'émetteur était composé de 7.713.697 actions.

A cette date, la société détenait 191.318 actions propres, soit 2,48 % du capital.

III. Répartition par objectif des titres détenus par la société

Au 30 septembre 2009, les 191.318 actions propres détenues par la société étaient réparties comme suit par objectif :

- contrat de liquidité : 30 944
- couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions : 160.374

IV. Objectifs du nouveau programme de rachat :

Les objectifs de ce programme seraient les suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe ou permettre l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

▪ Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée – Caractéristiques des titres de capital

10 % du capital social actuel, soit 771.369 actions. Compte tenu des actions autodétenues à la date du 30 septembre 2009, soit 191.318 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetées est de 580 051 actions, soit 7,51 % du capital.

▪ Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds

Le prix maximum d'achat serait de 35 euros par action.

Le montant maximal consacré à ces acquisitions ne pourrait dépasser 26 997 915 euros.

▪ Modalités des rachats

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs sans que la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen soit limitée.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la société.

La société n'entend pas utiliser d'instruments financiers dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

VI. Durée du programme de rachat

Le programme a une durée de 18 mois à compter de l'approbation de la résolution présentée à l'Assemblée générale, soit jusqu'au 12 mai 2011.

VII. Bilan du précédent programme – Tableau de déclaration synthétique

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 13 novembre 2008 a autorisé le Directoire, avec faculté de subdélégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 13 mai 2010. Les modalités de ce programme ont été décrites dans le descriptif détaillé du précédent programme de rachat d'actions.

Le précédent programme a été mis en œuvre à compter du lendemain de la date de tenue de cette Assemblée générale, soit le 14 novembre 2008.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre du précédent programme de rachat.

TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE

Situation au 30 septembre 2009

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	2,48 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	191 318
- dont, contrat de liquidité	30 944
- dont, couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions	160 374
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	3 082 649
Valeur de marché du portefeuille (en euros) (sur la base du cours de clôture du 30 septembre 2009 soit 15,32 €)	2 930 992

Bilan de l'exécution du programme entre le 14 novembre 2008 et le 30 septembre 2009

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 octobre 2008	
	Achats	Ventes/ transferts	Etat néant	
Nombre de titres	8.137	27 878		
Cours moyen de la transaction (en euros)	13,52	11,33		
Montants (en milliers d'euros)	110	315		